

Comment financer sa formation professionnelle ?

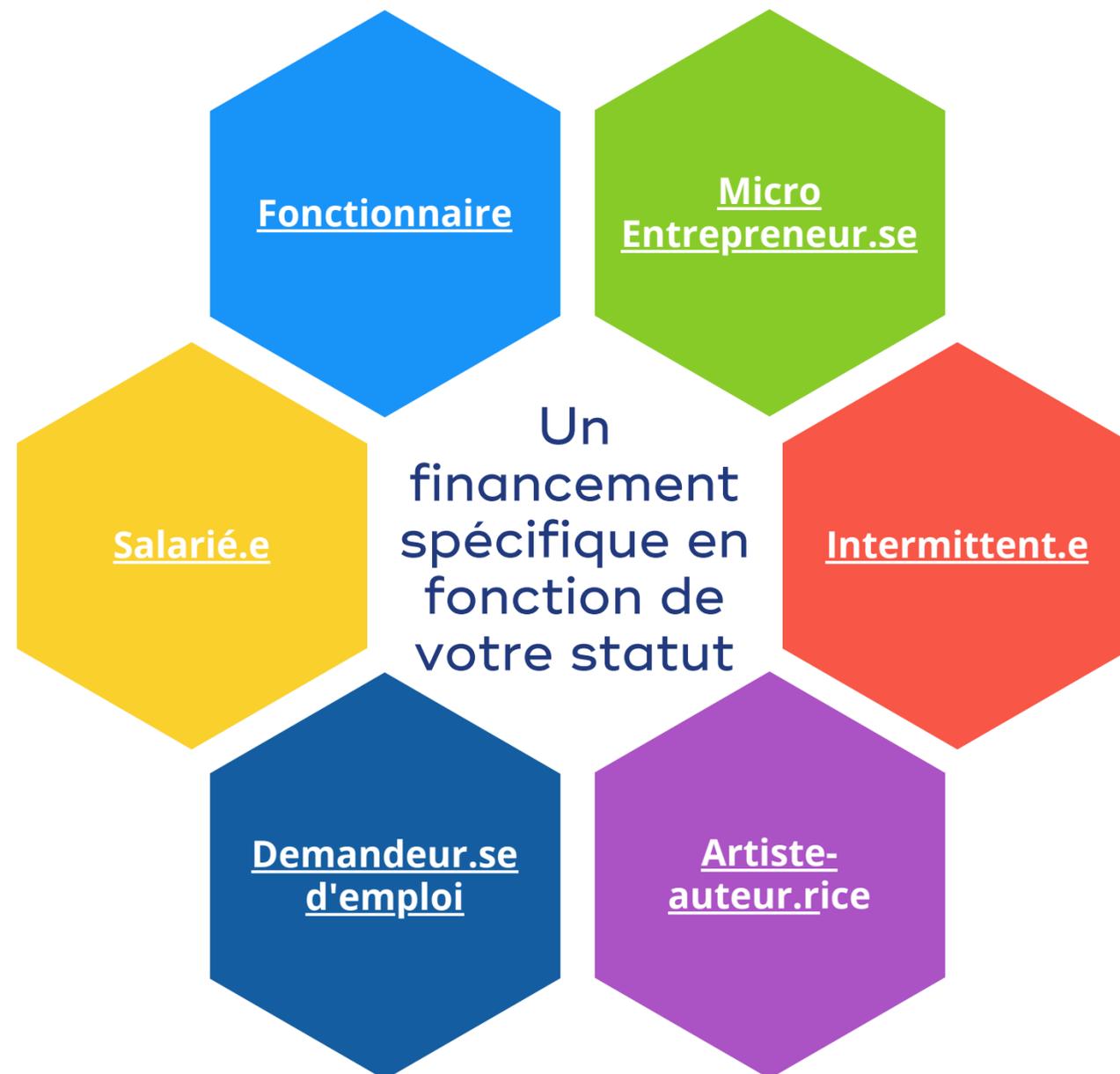
CONTACT

formations@ecopia.fr | 09 51 95 91 30



ÉCOP!A
l'art
pour changer
le monde

Accédez à toutes les informations que vous recherchez en cliquant sur le statut qui vous concerne



"La formation professionnelle est un outil majeur à la disposition de tous les actifs : salariés, indépendants, chefs d'entreprise ou demandeurs d'emploi. Elle permet de se former tout au long de son parcours professionnel, pour développer ses compétences et accéder à l'emploi, se maintenir dans l'emploi ou encore changer d'emploi/métier, engager une reconversion professionnelle."

site du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion



FIF PL

Fond Interprofessionnel de
Formation des Professionnels
Libéraux



AGEFICE

Fond d'Assurance Formation
(FAF) du Commerce, de
l'Industrie et des Services



OPCO
Opérateurs de
Compétences



3 pour le
secteur

FAFCEA

Fond d'Assurance
Formation des Chefs
d'Entreprise
Artisanale



Pour trouver votre OPCO,
munissez-vous de votre code
NAF / APE et allez sur
OPCO.fr



retour au
sommaire





AFDAS _ conditions d'accès

- ancienneté de 2 ans (à compter du 1er jour travaillé en tant qu'intermittent)
- volume d'activité minimum selon la catégories professionnelle



AFDAS _ le dossier

- demandez un devis et un programme auprès d'ÉCOPIA
- saisissez votre demande de prise en charge sur votre espace dédié
- joindre le devis, le programme, votre CV et une lettre de motivation



* Opérateur de Compétences

Pour trouver votre OPCO, 
munissez-vous de votre code NAF / APE et allez sur OPCO.fr

Guide utilisateur
Afdas. 

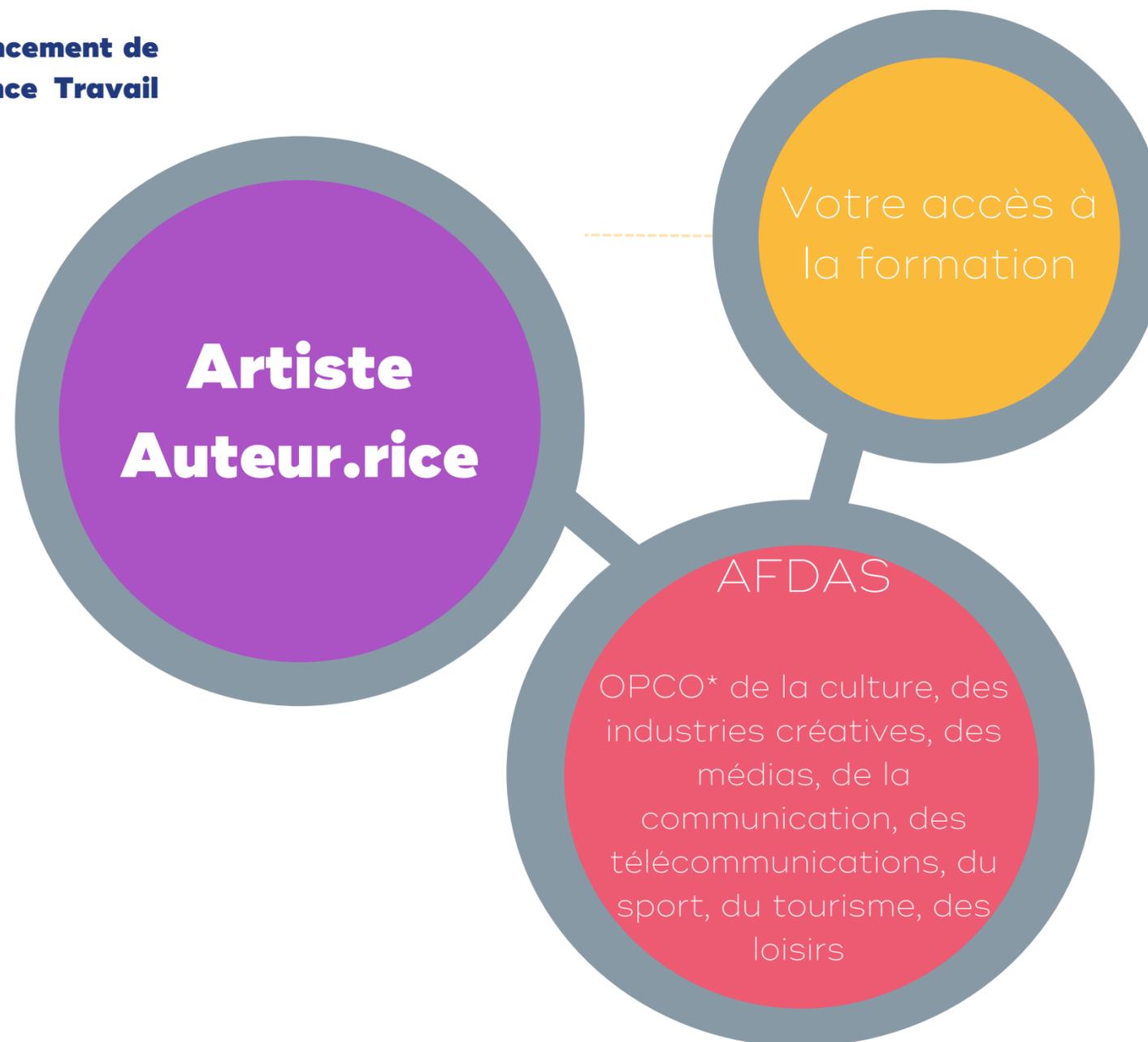
retour au sommaire



Si vous avez le double statut au regard de l'emploi :

- **artiste auteur.rice**
- **demandeur.se d'emploi**

vous pouvez solliciter le financement de la formation auprès de France Travail en cas de refus de l'AFDAS



* Opérateur de Compétences

AFDAS _ Informations pratiques 

- saisie en ligne de votre demande de prise en charge
- modalité de prise en charge des frais de transports et d'hébergement
- formulaire de demande de remboursement

AFDAS _ conditions d'accès 

- demandez un devis et un programme auprès d'ÉCOPIA
- saisissez votre demande de prise en charge sur votre espace dédié
- joindre le devis, le programme, votre CV et une lettre de motivation

 **Attention, les démarches doivent être faites minimum 1 mois avant le début de la formation**

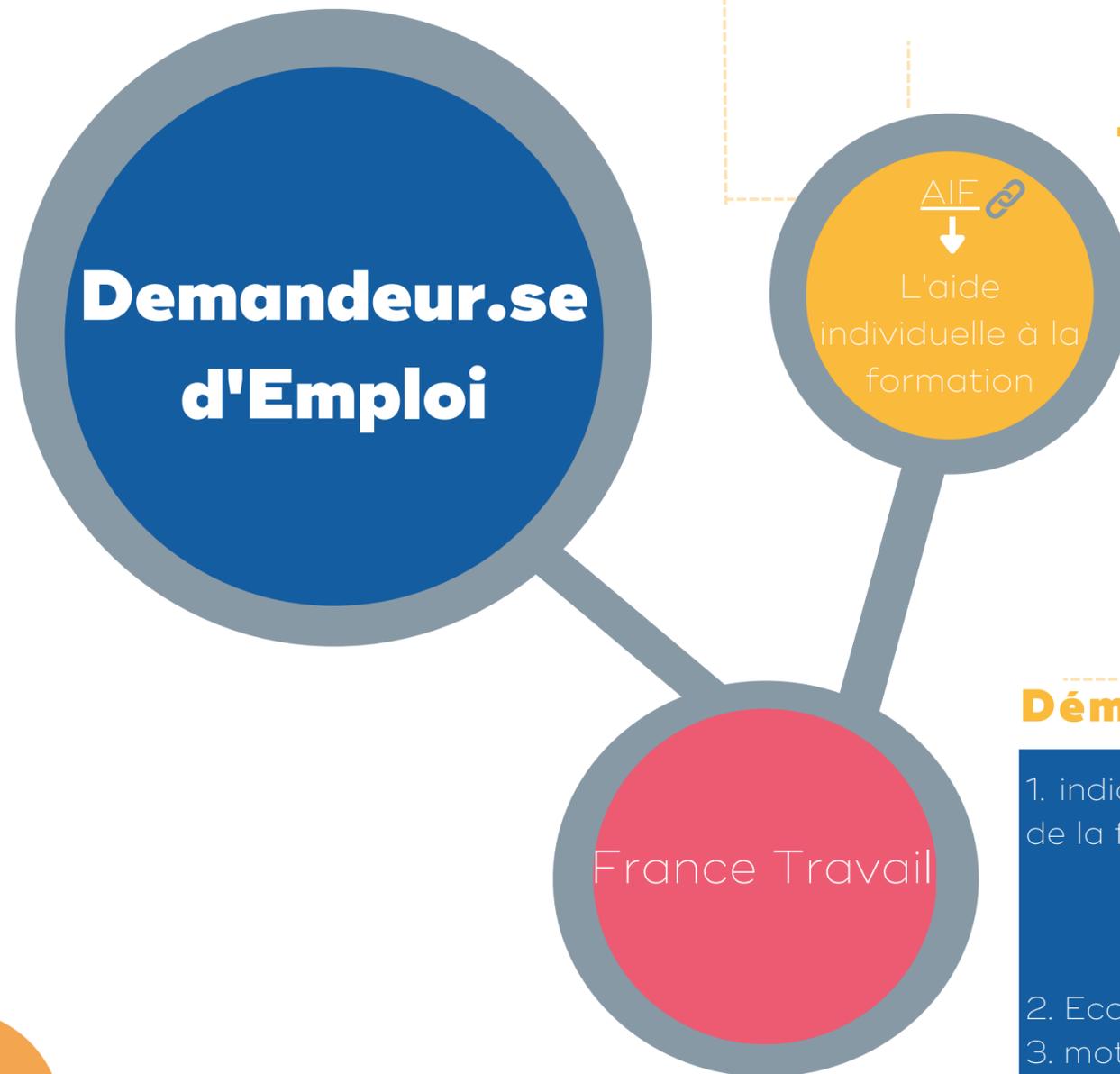


retour au sommaire



AIF - Les personnes concernées

- Les demandeur.se.s d'emploi inscrits à Pôle Emploi (avec ou sans indemnités)
- Les personnes en accompagnement Contrat de Reclassement Professionnel (CRP)
- Les personnes en Contrat de Transition Professionnelle (CTP)
- Les personnes en Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP)



- Les formations concernées

Toutes les formations validées dans le cadre de votre Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE)

Vous devez motiver votre démarche de formation et indiquer son aspect nécessaire à la viabilisation économique de votre activité.

Contactez Écopia au 09 51 95 91 30 ou formations@ecopia.fr pour qu'un membre de notre équipe puisse vous accompagner à la réalisation de votre lettre de motivation.

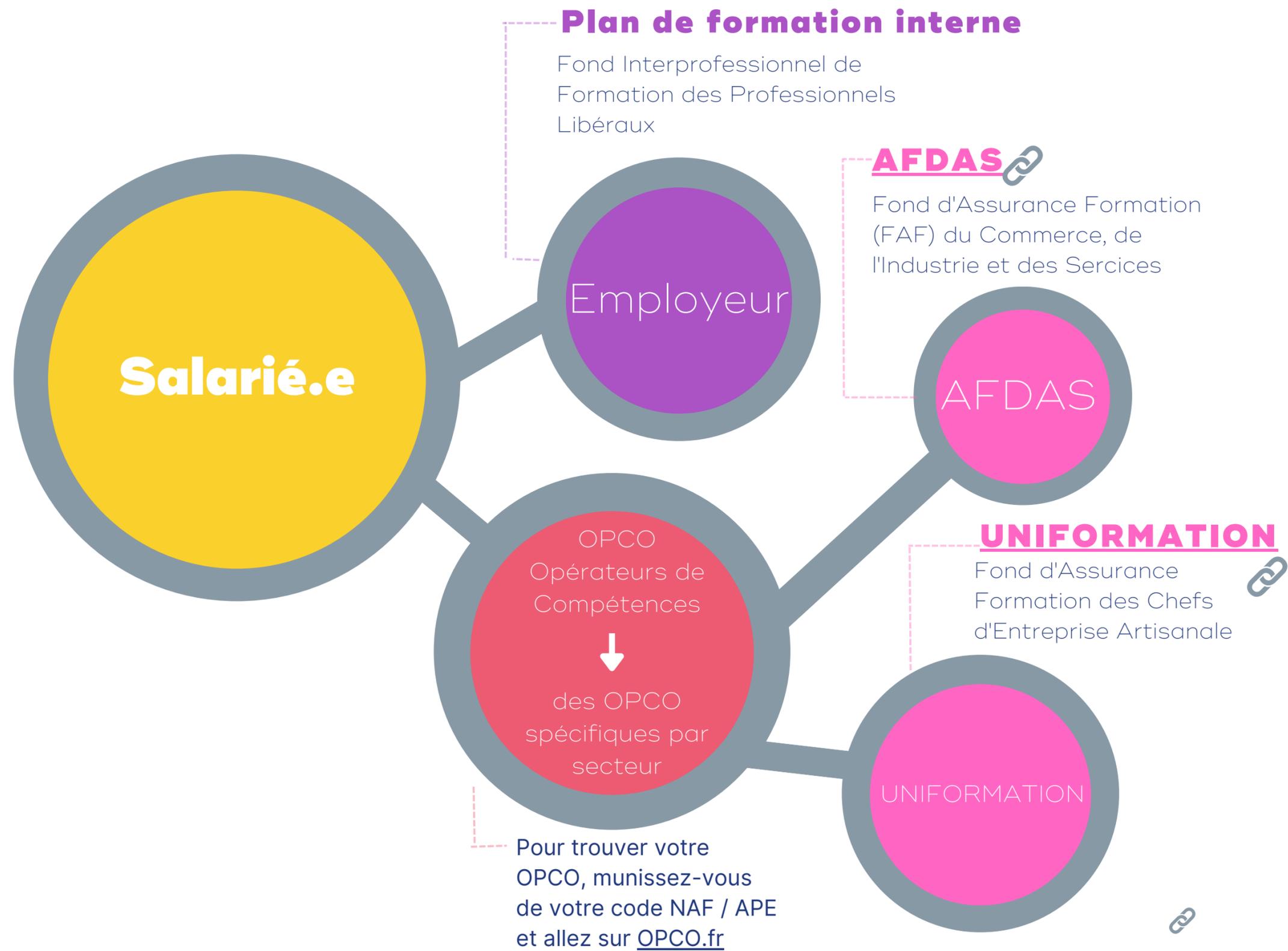
Démarches

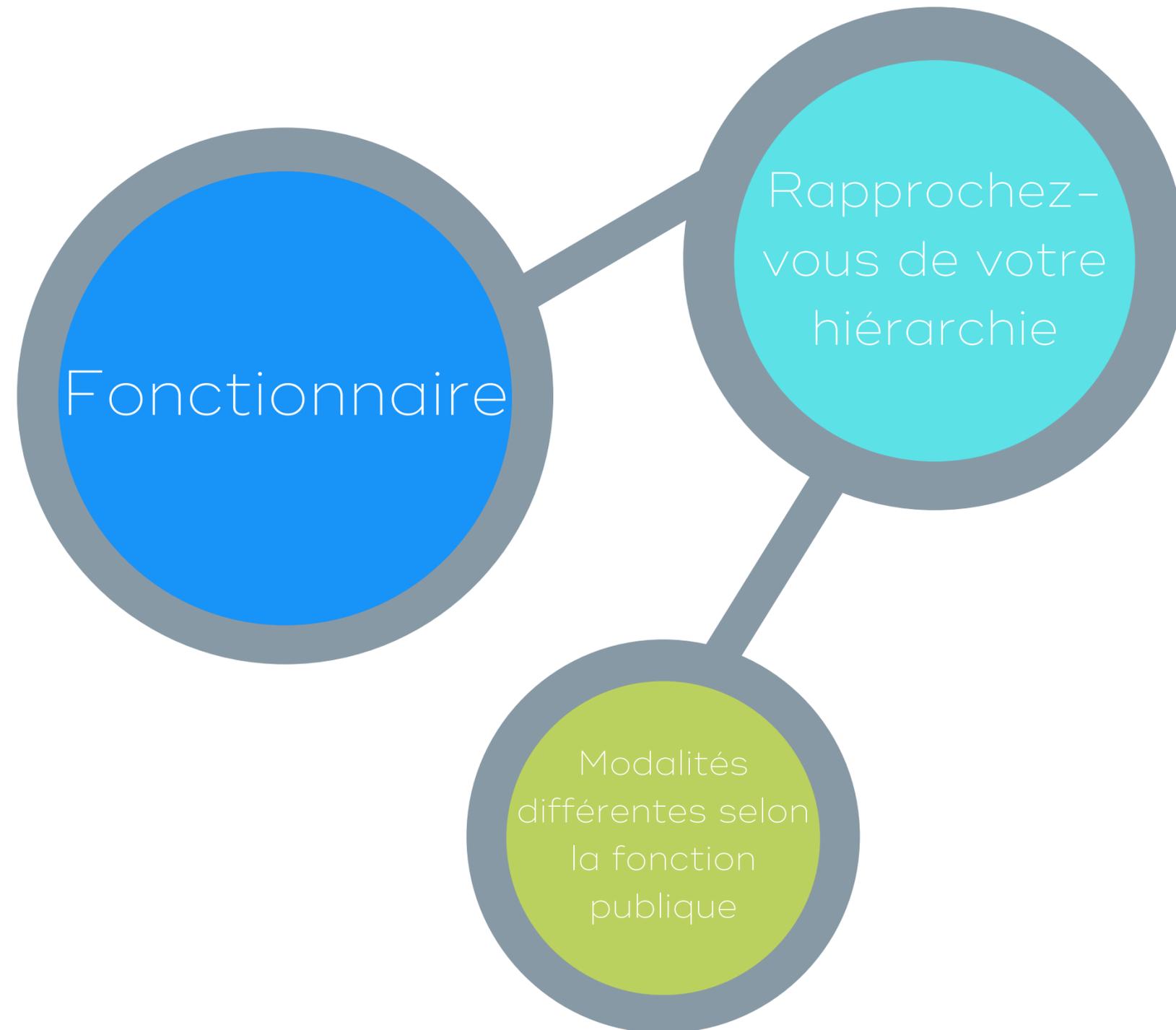
1. indiquez à Écopia que vous souhaitez solliciter une prise en charge financière de la formation par Pôle Emploi et transmettez par mail :

- **votre indentifiant**
- **le nom, prénom, mail de votre conseiller.ère**
- **l'agence auprès de laquelle vous êtes inscrit.e**

2. Ecopia envoie le devis à Pôle Emploi via la plateforme dédiée.
3. motivez votre démarche auprès de votre conseiller.ère







MonCompteFormation

- demandez le lien à Écopia pour vérifier le financement possible de la formation
- allez sur le lien et vérifiez si le montant de votre CPF peut financer la formation.

Financement partiel

- si le montant de votre CPF ne suffit pas à financer la formation, il peut être mobiliser en complément d'un autre type de financement

financement possible

CPF

Le bilan de compétences

Tous les financements possibles au regard de votre statut

Regardez la fiche correspondante à votre statut

Financement complet

- créez votre compte
- remplissez et envoyez le formulaire de demande de mobilisation de votre CPF



Attention, le dossier doit être envoyé minimum 11 jours avant l'entrée en formation

Attention, plusieurs démarches sont nécessaires et la durée de validité de chacune est limitée.





Toute l'équipe d'ÉCOPIA est disponible pour vous accompagner dans votre projet de formation professionnelle, n'hésitez pas à nous contacter!

09 51 95 91 30

formations@ecopia.fr

